

**AVIS PUBLIC  
BIENS ALIÉNÉS**

Conformément à l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, avis est donné que les biens suivants ont été aliénés par la Ville de Saint-Hyacinthe :

<b>TRANSACTION</b>	<b>BIENS</b>	<b>PRIX</b>
Vente à la Régie Intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains Le 2 mars 2023	Équipements destinés à la protection respiratoire soit : <ul style="list-style-type: none"><li>- 12 appareils respiratoires de marque Honey Well, modèle TITAN, et ses accessoires;</li><li>- 24 cylindres d'air respirable.</li></ul>	14 371,88 \$

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 29 mars 2023.



Crystel Poirier, L.L.L., OMA  
Greffière